



SQUARE HABITAT
CRÉDIT AGRICOLE

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES* TRANSACTION

*Montants TTC (TVA à 20%) calculés
sur le montant de la transaction réalisée*

*Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente
et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

Pour les ventes inférieures et jusqu'à 15 000€ :
Forfait de 1 500€

Pour les ventes supérieures à 15 000€ :
**Forfait de 5 000€ + 5 % du prix de vente plafonné à
15% du prix de vente**

-Avis de Valeur : 150€ TTC

-Travaux Supplémentaires: 150 € TTC/Travaux

-Prestations de service pour les éléments nécessaires à la signature d'un compromis ou promesse de vente selon art L721.2 du CCH: 150 € TTC

Applicable au 01 Janvier 2017

**les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

**les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

" Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème"

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION TVA INCLUSE *(Applicable au 01/01/2017)*

LOCATION :

Facturation à parts égales propriétaire et locataire :

Lors de chaque nouvelle location, facturation de 18 %* d'un montant de loyer annuel hors charges, à parts égales propriétaire-bailleur et locataire.

A savoir :

15% pour les visites

15% pour la constitution du dossier locataire

43% pour la rédaction du bail

27% pour l'établissement de l'état des lieux

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire

Mandat SQUARE BOX Gestion Locative

LOCATION :

Facturation à parts égales propriétaire et locataire :

Lors de chaque nouvelle location, facturation de 18 %* d'un montant de loyer annuel hors charges, à parts égales propriétaire-bailleur et locataire.

A savoir :

15% pour les visites

15% pour la constitution du dossier locataire

43% pour la rédaction du bail

27% pour l'établissement de l'état des lieux

GESTION PACKAGE (gestion mensuelle) : 10,6% (7,2% + 3,4% GLI)

Gestion complète de votre bien :

- Gestion financière
- Gestion administrative et fiscale
- Gestion technique
- Assurance loyers Impayés
- Assurance détériorations Immobilières
- Assurance inoccupation des locaux
- Assurance protection juridique

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire

L'IMMOBILIER PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

LOCATIONS PROFESSIONNELLES ET COMMERCIALES (TVA à 20%) :

-15 % du loyer annuel net de charges, TVA 20 % incluse à la charge du propriétaire.

- 15 % du loyer annuel net de charges, TVA 20 % incluse à la charge du locataire.

GESTION (TVA à 20%)

Gestion Mensuelle

7.2% TTC (6% Ht)

Gestion Trimestrielle

6.00 % TTC (5% Ht)

Travaux supplémentaires

Tarif Horaire 150,00 TTC

SYNDIC DE COPROPRIETE => Ref : Contrat de Syndic